

L'augmentation des salaires, c'est maintenant, pour tous les personnels, et sans contrepartie !

Interrogé dans les médias, le ministre Ndiaye, après avoir fait miroiter une revalorisation de 10% pour tous les enseignants, annonce finalement que seuls les professeurs ayant 10 ans de carrière ou moins seraient concernés par cette « revalorisation » bien limitée, et qui ne serait effective qu'à partir de 2023 !

Quant aux autres, s'ils souhaitent être revalorisés, il faudra qu'ils accomplissent des tâches supplémentaires.

La vérité sur la « revalorisation » annoncée pour les enseignants avec tambours et trompettes par le président Macron durant sa campagne électorale se fait jour : la grande majorité d'entre eux n'auront rien ! En ne "revalorisant" que les débuts de grille, le ministre s'apprête à remettre en cause le déroulement de carrière, et à sortir les enseignants du Statut. Quant aux autres personnels, ils ne sont même pas évoqués par le ministre !

Le ministre Ndiaye se moque des personnels et tente de les opposer les uns aux autres !

Cette nouvelle provocation s'inscrit dans les propos du Président de la République, qui appelle aux sacrifices au nom « de notre liberté et de nos valeurs ».

L'inflation atteint aujourd'hui 6,5 % sur un an. Les prévisions pour la fin de l'année sont alarmantes car le seuil de 8% voire plus devrait être atteint. L'augmentation des prix de l'alimentation, les loyers et les tarifs de l'énergie pèsent chaque mois un peu plus sur les revenus des ménages.

Alors que la valeur du point d'indice n'a été augmentée que de 3,5%, ce qui entérine un effondrement sans précédent pour tous les fonctionnaires, la FNEC FP-FO réaffirme que l'augmentation doit être immédiate au vu de la situation, concerner la totalité des personnels, et qu'elle doit être sous forme indiciaire, c'est-à-dire comptant pour le calcul de la retraite.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à participer massivement aux réunions syndicales organisées par ses syndicats et à prendre position en ce sens :

- **Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !**
- **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice *a minima* au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !**